

Elis

**Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les
conventions réglementées**

**(Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice
clos le 31 décembre 2023)**

PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

MAZARS
61, rue Henri Regnault
92400 Courbevoie

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

(Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023)

A l'assemblée générale de la société

Elis

5 boulevard Louis Loucheur
92210 Saint-Cloud

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-58 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-58 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions autorisées et conclues au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L.225-86 du code de commerce.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R.225-57 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Contrat d'assurance retraite au profit des membres du Directoire conclu avec la société PREDICA

Objet de la convention : Votre Société a conclu le 29 décembre 2021 un contrat d'assurance de régime de retraite supplémentaire au profit des membres du Comité Exécutif dont les membres du Directoire, en application du nouvel article L.137-11-2 du code de la Sécurité Sociale. Cette convention fait l'objet d'un renouvellement annuel par voie de tacite reconduction donnant ainsi naissance à une nouvelle convention soumise à l'approbation du Conseil de Surveillance. Les principales caractéristiques du contrat sont les suivantes :

- Durée : du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023, renouvelable par tacite reconduction par période d'un an.
- 2 phases :
 - o Une phase de constitution de la rente (versement de primes annuelles par la Société constituant un fonds collectif placé sur des supports en euros et en unités de compte gérés par la société Amundi) ;
 - o Une phase de versement de la rente par l'assureur à chaque bénéficiaire lors de la liquidation des droits.
- Modalités :
 - o Prime annuelle calculée sur la rémunération de l'année en cours versée (fixe et variable).
 - o Acquisition des droits par chaque bénéficiaire soumise à des conditions de performance annuelles proches de celles servant de base au calcul de la rémunération variable (chiffre d'affaires et EBITDA).
 - o Frais de gestion sur primes, sur les encours des supports, sur les arrérages des rentes.

Procédure d'autorisation : la conclusion de cette convention a fait l'objet d'une autorisation préalable du conseil de surveillance d'Elis en date du 25 octobre 2021 et sa reconduction tacite du contrat d'assurance retraite pour 2023 a fait l'objet d'une autorisation préalable de votre Conseil de Surveillance en date du 15 décembre 2022.

Elis

**Rapport spécial «titre» aux comptes sur les conventions réglementées
(«AG»«CLOTURE»)- Page 3**

Personnes intéressées (jusqu'au 11 octobre 2023) : PREDICA, actionnaire à plus de 10% des droits de vote ; Madame Magali CHESSE, membre du Conseil de surveillance représentant l'actionnaire PREDICA.

Motifs justifiant de son intérêt pour la Société : Cette convention a été conclue dans le cadre de la politique de rémunération 2023 des membres du Directoire.

Montants comptabilisés au titre de l'exercice 2023 :

- Prime versée à Predica au titre du contrat de retraite complémentaire : 1 643 665 €
- Provision pour pensions et retraite au titre du contrat de retraite supplémentaire (membres du Directoire) : 1 158 028 €
- Charges à payer constatées au titre du contrat de retraite supplémentaire : 343 936 €

Par suite de la cession de l'intégralité de la participation de PREDICA dans la Société et de la démission de Magali CHESSE de ses fonctions de membre du conseil de surveillance le 11 octobre 2023, cette convention ne constitue plus une convention réglementée.

Fait à Neuilly-Sur-Seine et Courbevoie, le 6 mars 2024

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

MAZARS

Digitally signed by
Signé par : BARDADI BENZEGHADI
Heure de signature : 06 mars 2024 | 19:58 CET
 O: PricewaterhouseCoopers Audit, OU: 0002 672006483
C: FR
Émetteur : BE-YS SIGNATURE AND AUTHENTICATION CA NC 2
7E3FD917467F40D98434D50083DE3534
Bardadi Benzeghadi

Digitally signed by
Signé par : Francisco SANCHEZ
Heure de signature : 06 mars 2024 | 18:50 CET
 O: MAZARS, OU: 0002 784824153
C: FR
Émetteur : CertEurope eID User
A356D09D62544D348CD84CCDE3CE470F
Francisco Sanchez